

VILLE DE DAX

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2024

à 18h30

SOMMAIRE

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2024,
- Compte rendu de Monsieur le Maire sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil,
- Communications.

1 - PLACE CAMILLE BOUVET : PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE Rapporteur : M. Julien DUBOIS	Page 7
2 - FESTIVAL CLAP SUR LE POLAR Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 17
3 - MUSÉE DE BORDA - PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE 2024 Rapporteur : Mme Martine LABARCHEDE	Page 19
4 - MUSÉE DE BORDA - PARTENARIATS Rapporteur : Mme Martine LABARCHEDE	Page 21
5 - MUSÉE DE BORDA - BILAN RÉCOLEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2023 Rapporteur : Mme Martine LABARCHEDE	Page 22
6 - MUSÉE DE BORDA - HORAIRES ET TARIFS BILLETTERIE Rapporteur : Mme Martine LABARCHEDE	Page 23
7 - PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2024-2025 Rapporteur : Mme Martine LABARCHEDE	Page 24
8 - MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS : CONVENTION VILLE DE DAX ET CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES Rapporteur : M. Grégory RENDE	Page 26
9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DES HALLES INNOV HALLES Rapporteur : M. Grégory RENDE	Page 27
10 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DAXATOU Rapporteur : M. Guillaume SEGUIER	Page 27
11 - PROTECTION FONCTIONNELLE INDEMNISATION AGENT POLICE MUNICIPALE Rapporteur : M. Guillaume LAUSSU	Page 29
12 - FERIA 2024 : MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE PRÉVENTION Rapporteur : M. Guillaume LAUSSU	Page 30
13 - SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2024 : PRIMES ET PRIX Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 31

14 - FÊTES DE DAX 2024 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU DISPOSITIF DU TRANSPORT ENTRE LA VILLE DE DAX ET L'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 32
15 - FERIAS 2024 : GRATUITE DU STATIONNEMENT Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 33
16 - TEMPORADA 2024 : TARIFS PUBLICITAIRES Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 34
17 - CLASSES DE DÉCOUVERTE : COMPLÉMENT PARTICIPATION 2024 Rapporteur : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON	Page 34
18 - DÉCISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2024 Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 35
19 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 36
20 - EXPOSITION "SPORT, MÉMOIRE ET ARCHITECTURE : UNE ÉQUIPE QUI GAGNE" CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 37
21 - DÉPÔT DANS LE SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE « SAE COLLECTIVITÉS » PROPOSÉ PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 37
22 - VENTE ET EXPLOITATION GROUPEES DE BOIS Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 38
23 - RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE 2023 DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 39
24 - SUBVENTION RAVALEMENT DE FAÇADES : COPROPRIÉTÉ 22 RUE SAINT VINCENT-13 PLACE ROGER DUCOS Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 40
25 - HÔTEL SAINT MARTIN D'AGES : PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 41
26 - INSTAURATION DU PERMIS DE DIVISER SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE COMMUNAL Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 41
27 - SERVICE COMMUN APPLICATION DROIT DES SOLS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX : TARIFICATION DES MISSIONS DE POLICE DE L'URBANISME Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 42

SÉANCE DU 11 JUILLET 2024 à 18H30

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 11 juillet à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la ville de DAX, convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 05 juillet 2024
Nombre de présents	30	
Nombre de pouvoirs	5	Date de publication : 16 juillet 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, Mme Fanny MESPLET (jusqu'au point n°12), M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET (à partir du point n°12), M. Yves LOUME, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Aline DUZERT,
Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,
M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH (à partir du point n°12)
M. Yves LOUME a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET / M. Amine BENALIA BROUCH (à partir du point n°12)

NB : Le nombre de présents et / ou le nombre de suffrages exprimés peut différer d'une délibération à une autre : non participation au vote, retard, arrivée en cours de conseil, sortie en cours de conseil municipal ...

Monsieur le Maire

Bonsoir à toutes et à tous, je vous propose d'ouvrir la séance de ce conseil municipal de la ville de Dax du 11 juillet 2024, en commençant par annoncer les pouvoirs. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Aline DUZERT, Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU, M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU, M. Yves LOUME a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance et Fanny MESPLET me sourit, qui vaut acceptation, je l'en remercie, elle sera donc notre secrétaire.

Vous avez aussi reçu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2024. Est-ce que ce procès-verbal appelle des questions, des observations ?

Il n'y en a pas.

Je vous propose de l'approuver.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal est **adopté à l'unanimité**, merci.

Vous avez aussi reçu le compte-rendu des actes que j'ai accompli en exécution des délégations qui m'ont été confiées.

Recueil des Décisions					
N°	Date	Objet	Date Envoi	Retour SP	Service
2024-113	29/04/24	DEUX REPRÉSENTATIONS D'UN SPECTACLE CONTÉ LES 19 ET 20 JUIN 2024	13/05/24	13/05/24	BIBLIOTHEQUE-LUDOTHEQUE
2024-114	30/04/24	MARCHE SUBSEQUENT 24DX051 - DECLARATION SANS SUITE	02/05/24	02/05/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-115	02/05/24	RENOUVELLEMENT ADHESION A L ASSOCIATION ANDEV POUR 2024	13/05/24	13/05/24	EDUCATION
2024-116	02/05/24	22DX011 PRODUITS COSMETIQUES - AVENANT 5	07/05/24	07/05/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-117	02/05/24	24DX027 TRAVAUX DE COUVERTURE DU GYMNASSE - ECOLE SAINT EXUPERY	13/05/24	13/05/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-118	06/05/24	24DX036 CREATION DE VESTIAIRES POUR L'EQUIPE PREMIERE US DAX RUGBY - NOTIFICATION	06/05/24	06/05/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-119	03/05/24	24DX049 MS SONO SPECTACLES TAURINS 2024 DECLARATION SANS SUITE	06/05/24	06/05/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-120	07/05/24	FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN NOTIFICATION DES LOTS 8 ET 10	21/05/24	21/05/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-121	07/05/24	MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L ACCUEIL DE LOISIRS DE BOULOGNE EN FAVEUR DE L USEP DES LANDES LES 11 ET 21 JUIN 2024 POUR LE P'TIT TOUR A VELO	16/05/24	16/05/24	EDUCATION
2024-122	14/05/24	ACQUISITION DE TAUREAUX POUR LA TEMPORADA 2024	28/05/24	28/05/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-123	15/05/24	ADHESION VACANCES OUVERTES	16/05/24	16/05/24	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
2024-124	21/05/24	ADMISSIONS EN NON-VALEUR	23/05/24	23/05/24	FINANCES
2024-125	22/05/24	AC24DX025 PRESTATIONS DE TELESURVEILLANCE ET CONTROLE D'ACCES	28/05/24	28/05/24	SERVICES TECHNIQUES

2024-126	24/05/24	ACHAT COLUMBARIUM MADAME HENRI	30/05/24	30/05/24	POPULATION
2024-127	24/05/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR CHERY	29/05/24	29/05/24	POPULATION
2024-128	24/05/24	ACHAT COLUMBARIUM MADAME COLLIOT	30/05/24	30/05/24	POPULATION
2024-129	24/05/24	ACHAT COLUMBARIUM MADAME DEVARENNE	30/05/24	30/05/24	POPULATION
2024-130	24/05/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MONSIEUR ELISSONDO	29/05/24	29/05/24	POPULATION
2024-131	24/05/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR LINGNER	29/05/24	29/05/24	POPULATION
2024-132	24/05/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR DOMENGER	29/05/24	29/05/24	POPULATION
2024-133	24/05/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR LAGREDE	29/05/24	29/05/24	POPULATION
2024-134	24/05/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR TRARIEUX	29/05/24	29/05/24	POPULATION
2024-135	24/05/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR LUGEZ	29/05/24	29/05/24	POPULATION
2024-136	24/05/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR ALBALADEJO	24/05/24	24/05/24	POPULATION
2024-137	24/05/24	ACHAT CONCESSION MONSIEUR FOURTEAU	24/05/24	24/05/24	POPULATION
2024-138	24/05/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MADAME HARDY	29/05/24	29/05/24	POPULATION
2024-139	24/05/24	ACHAT COLUMBARIUM MADAME MION PERILHOU	30/05/24	30/05/24	POPULATION
2024-140	27/05/24	24DX046 PRESTATIONS D'ASSURANCE DECLARATION SANS SUITE LOTS 1 ET 2	03/06/24	03/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-141	27/05/24	ACCORD-CADRE N° 24DX004 PRODUCTION DE LA GAMME COSMÉTIQUE "DAX ET TERRA" - AVENANT N° 1	06/06/24	06/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-142	28/05/24	23DX097 REPRISE DE L'ÉTANCHÉITÉ DES GRADINS DES ARÈNES DE DAX - AVENANT N° 2	05/06/24	05/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-143	29/05/24	REMBOURSEMENT SINISTRE 2024VD06 LABORDE	03/06/24	03/06/24	ASSURANCES
2024-144	03/06/24	24DX072	05/06/24	05/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-145	04/06/24	MARCHÉ N° 16DX132 EXPLOITATION THERMIQUE DE TYPE MTI-PF-MC-CP DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE - AVENANT N° 10	06/06/24	06/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-146	04/06/24	AVENANT 23DX002 TRAVAUX CHARPENTE ECOLE ST EXUPERY	06/06/24	06/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-147	05/06/24	ANNULEE	__/__/__	__/__/__	COMMANDE PUBLIQUE
2024-148	05/06/24	ADHESION ASS COMITES ORGANISATEURS DE CORRIDAS ET NOVILLADAS DU SUD OUEST	13/06/24	13/06/24	FETES
2024-149	06/06/24	DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME	06/06/24	06/06/24	FINANCES
2024-150	07/06/24	MS SONO BERGES EPHEMERES 2024 - NOTIFICATION	10/06/24	10/06/24	COMMANDE PUBLIQUE

2024-151	07/06/24	MS SONO SPECTACLES TAURINS 2024 NOTIFICATION	10/06/24	10/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-152	07/06/24	24DX057 NOTIFICATION VIGNAUT POUR LES CHAPITEAUX VILLAGE GOURMAND	14/06/24	14/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-153	07/06/24	24DX056 LOCATION DE CHAPITEAUX CENTRE DE LOISIRS 2024 NOTIFICATION VIGNAUT	10/06/24	10/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-154	11/06/24	24DX042 REFECTION TOITURE ECOLE GISCHIA	14/06/24	14/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-155	11/06/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION BOURMAULT	17/06/24	17/06/24	POPULATION
2024-156	11/06/24	ACHAT CONCESSION GACHET	17/06/24	17/06/24	POPULATION
2024-157	11/06/24	ACHAT COLUMBARIUM GALARDI	17/06/24	17/06/24	POPULATION
2024-158	11/06/24	ACHAT CONCESSION RAPHAEL	17/06/24	17/06/24	POPULATION
2024-159	11/06/24	ACHAT CONCESSION BAYLAC	17/06/24	17/06/24	POPULATION
2024-160	14/06/24	REMBOURSEMENT SINISTRE 2024VD13 BERTHOLD	18/06/24	18/06/24	ASSURANCES
2024-161	14/05/24	INHUMATION PERSONNE SEULE AVEC RESSOURCES MONSIEUR CAVALO	17/06/24	17/06/24	POPULATION
2024-162	14/06/24	RENOUVELLEMENT ADHESION AMPA	02/07/24	02/07/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-163	17/06/24	DECLARATION SANS SUITE LOT 1 SCENES FIXES 24DX038	25/06/24	25/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-164	17/06/24	NOTIFICATION MS 24DX079 SONO FORUM DES ASSOCIATION LE 31 AOUT 2024	19/06/24	19/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-165	18/06/24	NOTIFICATION FOURNITURE ET POSE DE DECORS DE RUES SUSPENDUS 24DX082	20/06/24	20/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-166	19/06/24	24DX100 ACCORD CADRE DE DISTRIBUTION DE REPAS NOTIFICATION	28/06/24	28/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-167	19/06/24	AVENANT 4 22DX044 STATIONNEMENT	20/06/24	20/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-168	19/06/24	24DX038 LOCATION MATERIEL SCENIQUE NOTIFICATION DU LOT 2	25/06/24	25/06/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-169	19/06/24	ANNULEE	__/__/__	__/__/__	COMMANDE PUBLIQUE
2024-170	20/06/24	AC23DX059 CONTROLES PERIODIQUES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES AVENANT N°2 LOT 1	25/06/24	25/06/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-171	20/06/24	AC24DX025 TELESURVEILLANCE AVENANT N°1 MODIFICATION SEUIL MAXIMUM	25/06/24	25/06/24	SERVICES TECHNIQUES
2024-172	21/06/24	MA24DX109 PARTENARIAT RADIO FBG SAISON CULTURELLE 2024 2025	01/07/24	01/07/24	COMMUNICATION
2024-173	21/06/24	MA24DX108 PARTENARIAT RADIO SOUVENIRS FM SAISON CULTURELLE 2024 2025	01/07/24	01/07/24	COMMUNICATION
2024-174	24/06/24	DON DE MADAME DESVARD	01/07/24	01/07/24	ARCHIVES

Est-ce que ces actes appellent des questions, des observations ?

Pas de question alors nous passons à l'ordre du jour avec un premier point qui concerne un dossier important, un projet important pour notre ville, les orientations de l'aménagement de la place Camille BOUVET.

1) Objet : PLACE CAMILLE BOUVET : PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE

Vous le savez en 2021, nous avons lancé une opération de concertation intitulée Projet urbain – DAX 2035 qui a permis de dégager de grands axes d'action pour imaginer et mettre en œuvre la possibilité pour notre ville d'être renouvelée, modernisée et plus attractive.

Dans le cadre de ces grands axes puisque, c'est notamment un exemple assez significatif, ont été accomplies les rénovations du centre historique de la ville et des espaces publics du plateau piétonnier.

Dans la suite de ces actions a donc été menée une réflexion sur le réaménagement de la place Camille BOUVET, appelée aussi place du Marché couvert. Des études ont donc été menées, tout d'abord sur la circulation autour de cette place et des grands axes de la ville pour étudier les mobilités telles qu'elles sont actuellement et de ce qu'elles pourraient devenir. Le stationnement a aussi été étudié sur le centre-ville et plus particulièrement sur cette zone et puis une étude sur l'aménagement des espaces a été lancée.

S'en est suivie une large phase de concertation avec des ateliers qui ont permis le travail d'un échantillon représentatif d'habitants de la ville, puis 2 réunions publiques qui ont permis d'affiner ce projet dans l'intérêt du développement de notre ville.

Nous en sommes donc arrivés aujourd'hui au stade de l'avant-projet avec l'ambition d'illustrer notre volonté de restructurer l'espace urbain avec une place et un environnement apaisés, un espace de respiration, ce que l'on pourrait qualifier de poumon vert afin de permettre un nouveau lieu d'attractivité de notre ville. Une réponse également aux enjeux climatiques avec la renaturation de la ville et la création d'îlots de fraîcheur urbains.

Le projet qui vous est proposé ce soir, comme cela a été fait lors de la réunion publique qui a eu lieu il y a quelques semaines à l'Atrium, est un projet avec un emplacement largement piétonnisé, planté d'arbres, un nouveau square avec des espaces de repos, une aire de jeux, des espaces de brumisation, une fontaine décorative et des espaces prévus pour des événements. Les arbres présents sur la place seront presque tous préservés, à part un qui n'est plus en état de l'être et un autre qui devra être remplacé donc 15 arbres sur 17 plus, vous l'avez compris, beaucoup de végétalisation afin de faire de cet espace un endroit apaisé. Bien évidemment, le stationnement à lui aussi fait l'objet de toutes les attentions afin que les usages puissent être conservés sur cette place.

Vous avez donc eu en annexe la définition du projet.

Le montant des travaux a été estimé à 2 100 000 € HT.

Il est donc demandé ce soir au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER les orientations de l'aménagement de la place Camille BOUVET telles que présentées en annexe, pour un coût estimé de 2 100 000 € HT,

SOLLICITER une subvention auprès de l'État, des collectivités et tout autre organisme, au taux maximum,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Y a-t-il des questions, des interventions ?

Madame RABAUD FAVEREAU.

Madame Isabelle RABAUD FAVEREAU

Merci Monsieur le Maire.

Bon, alors, il est évident que la place Camille BOUVET nécessite que l'on s'occupe d'elle. C'est effectivement un projet d'urbanisme fondamental pour la ville et c'est tellement vrai que nous sommes d'autant plus attentifs à ce projet et à sa transformation.

Alors, pourquoi sommes nous en désaccord avec le projet qui est présenté ?

Pour être sûr de créer un espace qui répondra aux besoins de la ville et aux attentes de la population, cela nécessite une démarche ouverte, une réelle concertation avec les habitants du quartier, les riverains, les commerçants. Cela nécessite une analyse fine de l'utilisation des lieux, une connaissance approfondie de la mixité des usages de ce quartier qui est un véritable village dans la ville. Nous n'avons pas entendu parler, ni étudié ou vu un cahier des charges qui aurait été élaboré par les commerçants, les usagers, les chalands, les riverains etc. Nous n'avons pas entendu parler d'une consultation d'architectes, d'urbanistes. Nous n'avons pas pu étudier 10, 20 ou 30 propositions novatrices, surprenantes, riches qui permettent à un jury varié de faire un choix alors plus ciblé sur 3 ou 4 projets.

Pour rappel, par exemple, même si cela en fait sourire quelques uns, pour les Halles, 43 projets avaient été présentés, que nous avons étudiés et que nous avons sélectionnés.

Nous n'avons pas vu ces 3 ou 4 projets issus de cabinets d'architectes, au passage, pourquoi pas de la région, ils sont peut-être les mieux placés pour connaître l'identité et l'art de vivre du sud-ouest.

Puisque nous parlons « environnemental », choisissons local.

Le projet que vous nous présentez, nous trouvons qu'il est choisi de façon unilatérale. Est-ce qu'il y a eu une mise en concurrence des agences ? Dans quelles conditions a été souscrite la mission d'étude des paysagistes L'Anton et Associés du Val de Marne ?

Nous avons été sollicités, interpellés, par tant de gens, tant de commerçants, que nous pensons que la marche forcée avec laquelle vous imposez ce projet ne pourra pas aboutir à une appropriation dynamique et attractive par les habitants.

Et sur le plan environnemental, qu'en est-il de ce projet ?

Nous pensons qu'il ne suffit pas de planter sur une des entrées de ville, parmi les plus circulées, pour être au rendez-vous. Vous aimez à parler de forêt urbaine, c'est un terme un peu à la mode mais n'exagérons rien. Les arbres, ils sont déjà là et le poumon vert de Dax, le vrai poumon vert en terme environnemental, c'est le bois de Boulogne et il est à 5 minutes.

Créer un square, que certains qualifient déjà de « parc à chiens » mais... en pleine ville n'a jamais été vecteur de salubrité, ni de sécurité, ni de réussite. L'urbanisme écologique c'est un art complexe où les enjeux doivent être conciliés pour intégrer la biodiversité, les activités humaines, les spécificités locales. Dans ce projet qui nous est présenté, vous supprimez les activités humaines qui existent sur cette place et vous oubliez les spécificités locales.

Pour pouvoir réellement y réfléchir, donner son avis, combien de questions sans réponses ?

Qu'en est-il du coût de démolition par exemple de la structure ? Pourquoi aucune étude présentée pour sa réhabilitation ? Cela aurait pu être une possibilité présentée au travers d'une des études. Que pensent les ayants droit de Monsieur POMADE de la démolition d'une de ses réalisations ? Qu'en est-il des prescriptions de surveillance archéologique ? Il y a dans cette zone des présences importantes qui ont été repérées lors des dernières fouilles. Qu'en est-il du marché du dimanche ? Un des lieux les plus prisés par les Dacquois, les curistes et les touristes. Qu'en est-il de son devenir à ce marché, des animations ? Qu'en sera-t-il des commerces de proximité qui entourent la place Camille BOUVET mais aussi la place des 3 Pigeons ?

Vous marchez à contre courant de l'histoire quand les villes construisent des marchés couverts ou pour le moins, protègent et rénovent ce patrimoine identitaire de notre région. Quand les municipalités favorisent les vies de quartiers qui se développent naturellement et systématiquement autour des marchés couverts. Quand les toitures Shed, en dents de scie comme celle du bâtiment place Camille BOUVET, reviennent en force dans les constructions pour leurs multiples avantages. Quand le patrimoine du 20ème siècle se défend et se sauvegarde, vous rasez. N'aurait-il pas été nécessaire de penser aux habitants du quartier qui pour l'instant, trouvent pour la nuit un parking gratuit et qui devront payer le parking à enclos ? N'aurait-il pas été nécessaire de penser aux commerces qui voient là un espace de stationnement de proximité qui diminue ?

Et enfin, nous sommes en droit de nous interroger sur les conséquences de la mise en sens unique, zone 30 ou 20 je ne sais pas exactement, de cette portion du cours Foch qui voit passer quand même 8 500 véhicules par jour, alors « évitons le centre-ville de Dax et les embouteillages catastrophiques que cela va entraîner » se disent les consommateurs dorés et déjà.

La création de ce square est, quoi que vous en disiez, entouré de voies de circulation denses, bruyantes, polluantes et il deviendra bien dangereux si on veut faire croire à une zone dédiée aux piétons.

Alors pour conclure, faire un projet ambitieux pour la place Camille BOUVET et le marché couvert, oui, oui et oui mais tout détruire irrémédiablement et construire un projet déconnecté des envies, usages et des envies des habitants, non.

Merci.

Monsieur le Maire

Alexis ARRAS.

Monsieur Alexis ARRAS

Je laisserai Monsieur le Maire répondre sur le processus de choix du cabinet qui je crois a été un processus exemplaire qui, si je ne me trompe pas, a suivi presque 12 ans après ce que vous aviez fait auparavant. C'est-à-dire que vous même, vous avez eu une réflexion sur un cœur urbain, vous aviez sélectionné 3 cabinets. Nous avons fait la même chose, nous avons fait un jury et nous avons sélectionné une équipe pluridisciplinaire, je laisserai Monsieur le Maire en dire plus à ce sujet. Je pense qu'il aura les meilleurs mots que moi.

Cette place Camille BOUVET si nous la prenons telle quelle, c'est une place construite dans les années 50/60 et si vous appelez un espace végétalisé quelques platanes, oui c'est bien la végétalisation telle que nous la concevions dans les années 50. Ce n'est plus la végétalisation telle que nous la concevons aujourd'hui. Je pense que si vous lisez toutes les revues en matière d'urbanisme et en matière de transformation de la ville, je pense que vous verrez des exemples de végétalisation des espaces publics dans toutes les villes, que ce soient des bourgs ruraux, des villes moyennes ou des métropoles.

Ce que je voulais vous dire, c'est qu'au fond vous dites que cette démarche est peu participative. Quand on voit les réunions publiques, les tables rondes que nous avons faites avec des gens qui se sont penchés sur différents scénarios, qui ont réfléchi, qui ont proposé, ce n'est pas quelque chose qui est sorti du chapeau. Je ne crois pas qu'il y ait eu de telles démarches participatives par exemple pour faire la place de la Fontaine Chaude. Je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu des groupes de citoyens qui se soient penchés pour réfléchir à la manière d'aménager la place de la Fontaine Chaude. Donc, je pense que cette démarche est, pour le coup, exemplaire.

Enfin, vous dites finalement « il n'y a pas besoin d'aménager des espaces verts en ville, il y a un poumon qui s'appelle, le bois de Boulogne », cela me laisse sans voix, honnêtement vous êtes déconnectés des enjeux actuels de la transformation de la ville. Dans une époque où nous vivons un dérèglement climatique, où nous aurons des étés de plus en plus chauds, où nous savons que l'enjeu est celui du rafraîchissement de la ville, avoir une place qui est un îlot de chaleur, qui est bétonné, qui est à l'usage presque exclusivement de la voiture, je ne trouve pas que ce soit le chemin de la ville de demain. Et je ne trouve pas que ce soit un bonheur pour les gens actuellement de vivre un espace qui soit un îlot de chaleur à 40° l'été, voir peut-être plus demain mais vous dites cela d'une certaine manière. Alors que le débat est un débat public et que nous savons que des territoires landais ont commencé à se projeter dans le climat de demain, je pense à une époque à la Communauté de Communes des Grands Lacs qui avait fait une simulation que le climat des Landes serait, je crois, celui de l'Andalousie. Imaginez demain nos espaces publics artificialisés et la chaleur dégagée pour des personnes âgées, des publics fragiles, voir pour des habitants du centre-ville. C'est la question que je vous pose ce soir, sur la qualité de vie et le bien-être des gens.

Enfin, vous dites que cela ne répond pas aux enjeux d'aujourd'hui. Un des enjeux du dérèglement climatique c'est aussi la multiplication de précipitations de plus en plus importantes. Un enjeu qui se pose dans tous les territoires est celui de l'infiltration des eaux pluviales. Nous avons un espace qui est totalement artificialisé. Demain nous aurons un espace qui va être désimpermeabilisé et qui va permettre l'infiltration des eaux de pluie, qui va être complémentaire de notre stratégie du PAPI de lutte contre les inondations (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et en même temps, qui va être complémentaire de notre stratégie de lutte contre la pollution. Parce que je vous rappelle que quand il pleut à Dax, quand il y a des orages, il faut faire des lâchers d'eau dans l'Adour, parce que nos réseaux unitaires sont surchargés d'eau de pluie et d'eaux usées et que demain, ce genre d'aménagement nous permettra, justement, de limiter l'entrée des eaux de pluie dans nos réseaux qui sont aujourd'hui surchargés en périodes d'orages. Donc, dire que cette place, cet aménagement ne serait pas à la hauteur des enjeux de demain, je n'y crois pas.

Vous avez parlé du patrimoine, à ma connaissance, Albert POMADE n'a pas d'ayants droit et nous avons l'impression qu'en détruisant la halle POMADE nous allons détruire le bijou du 20^{ème} siècle. Alors, moi, je me suis amusé à une chose. J'ai ouvert les archives et j'ai regardé ce que vous, en tous cas vos équipes sélectionnées, avaient pensé de cet endroit. Je vais vous prendre 2 des 3 cabinets qui se sont penchés sur cette place Camille BOUVET.

« Le marché couvert de la place Camille BOUVET est une structure en béton armé et sans caractère architectural particulier. Il ne peut pas prétendre à une valeur patrimoniale qui aurait pu conduire à souhaiter sa conservation, fusse au titre du patrimoine du 20^{ème} siècle. Il est dégradé, le béton armé de sa structure présente des signes de corrosion, l'étanchéité de ses verrières est sujette à caution et sa nature ne lui permet pas d'évoluer facilement vers de nouvelles fonctions. Il occupe enfin une place très négative dans l'imaginaire collectif des habitants et des responsables dacquois », je vous laisse deviner qui était les responsables dacquois.

Autre cabinet, « Le marché couvert de la place Camille BOUVET représente aujourd'hui une vraie pathologie constructive, de plus, il occupe une surface considérable dans un endroit stratégique, développant peu de surface utile ».

Ça, c'est le constat de 2 cabinets sur 3 que vous aviez mobilisés, il y a une 12^{aine} d'années ils avaient fait ce constat sur cet endroit là.

Vous n'avez rien fait, nous, nous faisons quelque chose.

Si nous reprenons la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) actuelle, le SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) actuel, dans son règlement, prévoit la destruction de la halle POMADE.

Enfin, Monsieur le Maire l'a très bien dit, cet aménagement c'est un équilibre à la fois entre le déplacement en voiture mais aussi entre les mobilités douces, le vélo, la marche à pied. On a donc permis sur cet endroit, de donner plus de place à des publics fragiles qui aujourd'hui, sont quasiment exclus de cet espace.

Pour finir, je dirais que cet aménagement, au fond, il se situe dans ce que nous souhaitons pour le centre-ville. Alors, effectivement, je pense que nous avons une différence d'appréciation. Il y a, à peu près un mois, à la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA) nous avons fait approuver le nouveau périmètre du site patrimonial de Dax qui comprendra la place Camille BOUVET et la place Hector SERRES. La CNPA nous a donné un avis favorable pour faire un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Et bien, je peux vous dire que si demain nous faisons un PSMV et bien la place Camille BOUVET sera l'illustration de ce que sera le projet urbain du PSMV pour Dax. C'est-à-dire un espace apaisé, végétalisé et pour tous et qui mettra en valeur le véritable patrimoine, c'est-à-dire la perspective de la cathédrale car c'est ça que vous n'avez pas vu dans ce projet, c'est que, enfin, la perspective magnifique entre la cathédrale, la place Roger DUCOS et la place Camille BOUVET sera mise en valeur. C'est là où est notre patrimoine !

Voilà ce que je voulais dire Monsieur le Maire, je pense que pour le reste, vous aurez une présentation qui sera beaucoup plus complète et je vous cède la parole.

Monsieur le Maire

C'était déjà très complet !
D'autres questions ou interventions ?
Madame RABAUD FAVEREAU.

Madame Isabelle RABAUD FAVEREAU

Je voulais juste dire à Monsieur ARRAS, vous présentez les choses comme si nous disions « il ne faut rien faire, il faut le garder en l'état, il faut garder les routes immenses... ». Il y a un état des lieux qui est fait, qui est réel, il y a effectivement une emprise très importante et à changer des voies etc. Vous présentez les choses comme si nous disions « à la place de ce projet, on veut que ça reste comme ça » mais pas du tout, vous ne m'avez pas bien entendue. Ce que j'ai dit, c'est « il faut faire quelque chose » mais nous trouvons que nous n'avons pas eu plusieurs hypothèses, plusieurs possibilités, plusieurs propositions d'architectes urbanistes. Parce que peut-être, qu'entre le projet que vous présentez et ce qui existe maintenant, il y a des milliers d'autres possibilités et pourquoi elles ne seraient pas aussi intéressantes, en tenant compte de l'état des lieux avec certaines choses pour lesquelles nous sommes tout à fait d'accord, j'ai commencé par ça.

Donc vous présentez comme si nous voulions que cela reste comme ça, une halle avec plein de goudron partout... non ce n'est pas du tout ce que nous avons dit, pas du tout.

Monsieur le Maire

C'est ce que nous avons pu comprendre.
Alexis ARRAS.

Monsieur Alexis ARRAS

J'entends votre argument qui dit « il fallait présenter plusieurs projets » mais vous ne l'avez jamais fait. Moi, je n'ai jamais vu, quand les halles ont été refaites, en tant que ...

Non, non... nous n'avons pas vu de propositions. Vous avez fait vous-même, en tant que majorité, le choix. Mais c'est normal ! Je n'ai jamais vu sur un espace public, dans les 12 années qui ont précédé, une véritable démarche participative, constructive, pour faire par

exemple l'aménagement de l'avenue Saint Vincent de Paul, l'aménagement des places de la Course et de la Fontaine Chaude ou autres. Cela ne me choque pas qu'à un moment donné, une majorité, face à un marché public, auditionne des équipes, fait une notation en fonction de certains critères qui sont des priorités. Il faut bien à un moment donné sélectionner une équipe qui travaille.

En plus, cette démarche de la place Camille BOUVET, elle succède, Monsieur le Maire l'a dit, à Dax 2035. C'est-à-dire que pour Dax 2035, nous avons mobilisé toute la ville, toute la population dans des démarches de réunions publiques, de balades urbaines pour pouvoir définir un cadre global. Ça ne c'était jamais fait à Dax ! Donc, j'ai du mal à comprendre l'aspect que nous aurions loupé.

Et puis ensuite vous dites « c'est d'abord aux gens du quartier » mais moi je ne suis pas d'accord avec vous Madame. Je pense que cet endroit n'appartient pas qu'aux habitants du quartier. C'est endroit là appartient à tous les Dacquois, à tous les usagers. Je ne vois pas pourquoi la personne âgée qui habite à Saubagnac, qui vient faire son marché, n'aurait pas sa parole à donner ? Que le jeune couple qui a un pavillon au Gond, n'aurait pas son avis à donner ? Mais par contre, la personne sur la place Camille BOUVET, aurait le droit de dire « c'est moi qui décide et puis les autres ce n'est pas mon problème » ? Je trouve que vous avez une vision assez particulière et assez réductrice de la démocratie participative.

Monsieur le Maire

Merci.

D'autres questions ?

Madame VERDIERE BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Je vais me permettre, juste de mesurer un peu vos propos Monsieur ARRAS.

Sur les halles, il y a eu une phase d'étude de commercialité qui a été faite et pour laquelle ont été interrogés, alors, nous n'avons pas fait un format de réunion où étaient invités des gens à présenter, mais au contraire le cabinet que nous avons mandaté était allé à la rencontre des usagers, des chalands, des non usagers, des commerçants des halles, des commerçants du plateau piétonnier, des habitants du quartier. Donc, il y avait une concertation, une interrogation qui avait été faite de manière extrêmement globale. A aucun moment Isabelle n'a suggéré de se concentrer exclusivement sur les habitants de la place Camille BOUVET.

Vous avez tout à fait raison... je finis si vous permettez.

Pour avoir échangé avec les usagers et ils sont très nombreux à être des curistes de passage et ils sont très nombreux à apprécier ce marché du dimanche. Il y a aussi beaucoup de gens qui viennent de l'agglomération donc cela ne concerne pas que les habitants en hyper proximité.

Je reprends également ce que disait Isabelle. En aucun cas nous ne demandons à laisser les choses en l'état mais en revanche, nous été approchés par des usagers et par des cabinets d'architectes qui s'interrogent justement sur la destruction pure et simple de ce bâtiment. Alors, vous le disiez, il y a 12 ans, 2 cabinets sur 3 proposaient de le raser, aujourd'hui, les architectes sont venus à notre contact pour évoquer une conservation... cela peut vous faire sourire mais c'est le cas oui, une conservation partielle ou totale du site tel qu'il est. Écoutez, c'est un fait. D'où les réflexions que nous posons et que nous vous soumettons sur le devenir de ce lieu, très clairement.

Pour finir, concernant le fonctionnement des halles. Il y avait plus de 40 cabinets d'architectes qui c'étaient présentés lorsque le cahier des charges avait été lancé et derrière, 3 avaient été retenus, dont un proposait tout bonnement de raser les halles. A un moment donné, nous nous accordons à dire que le bâtiment aujourd'hui, comme vous le disiez, tel qu'il est, n'a pas une identité architecturale extraordinaire mais les halles ne l'étaient pas plus. Le bâtiment avait

une visibilité très complexe, beaucoup pensait que c'était une salle communale ou multi-sports, on ne savait pas trop ce qu'il y avait à l'intérieur. Aujourd'hui, je crois pouvoir dire, en tous cas je l'espère, que ce bâtiment a une vraie identité. Il a une identité commerciale et il est reconnu comme étant des halles de proximité. Alors, nous avons réussi, alors quand je dis nous, très modestement je n'ai rien réussi, en revanche, le cabinet d'architectes qui a travaillé dessus a réussi à lui donner une identité avec ce qui était au départ un bâtiment que personne ne pensait pouvoir au départ être conservé. Je ne suis pas architecte, mes collègues pas plus que moi, en revanche, au regard des interrogations et des sollicitations que nous avons eues, nous nous posons la question de nous dire « est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir une alternative au simple fait de raser et de mettre des arbres au milieu ? », c'est l'objet de notre proposition.

Monsieur le Maire

Merci.
L'objet n'est pas de ...

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Ah, excusez-moi, juste un petit complément, vous parliez de qui avait été consulté lorsque nous avons lancé le projet des halles, vous étiez à l'époque dans l'opposition et les membres de l'opposition ont été invités à s'associer à ce projet.

Monsieur le Maire

Le but n'est pas de refaire le processus des halles mais bien de parler de ce dossier, si vous en êtes d'accord.
Alexis ARRAS.

Monsieur Alexis ARRAS

Vite fait.
Nous avons une véritable différence d'approche.
Si vous voulez trouver un architecte pour toujours défendre un morceau de béton, vous en trouverez toujours. Et aujourd'hui vous avez dans toutes les villes des polémiques parce qu'il y a des architectes qui sont effectivement très attachés à une certaine forme d'architecture très brutaliste et honnêtement celle-ci n'a aucun intérêt. Nous n'avons pas à faire à l'architecture de Georges CANDILIS par exemple ou autre donc il faut revenir dans des proportions gardées. De l'architecture de POMADE, des belles maisons nous en avons et qui sont protégées dans le PLUIh.
Et enfin, je pense que vous ne saisissez pas aujourd'hui la problématique du rafraîchissement de la ville qui est un enjeu majeur auquel nous sommes tous confrontés. Nous sommes aujourd'hui dans l'obligation d'adapter nos villes à un réchauffement climatique global et toutes les collectivités essaient de trouver des espaces en centre-ville qui sont très compliqués à trouver parce qu'il y a des réseaux, parce que les espaces sont contraints.
Je vais vous donner une information, l'association Sites et Cités Remarquables qui regroupe des 10aine , des 100aine de collectivités a fait ses 2 derniers congrès sur cette question de la nature en ville. Toutes les collectivités réfléchissent à cet enjeu là. Nous, nous avons une opportunité et on se dirait « oh ben non, on préfère garder un bâtiment en béton qui est sans intérêt » ?

Monsieur le Maire

Merci.
Madame VERDIERE BARGAOU.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Juste 2 remarques rapidement.

On ne vous parle pas de l'identité architecturale du bâtiment. Parce que d'abord, qui suis-je pour le juger déjà ? En revanche, ce que nous notons, c'est qu'il y a une partie des usagers et des habitants qui sont attachés, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, à ce bâtiment et à ce qu'il est. Je ne porterai pas de jugement, vous pouvez lever les yeux au ciel, ce sont les remontées que nous avons eues, bonnes ou mauvaises, écoutez c'est ce qu'il en est.

La 2^{ème} chose et je termine, la végétalisation, nous en sommes très conscients, je vous assure, malgré ce que vous avez l'air de dire. Nous sommes contents que vous en parliez parce que, notamment sur la rénovation du plateau piétonnier, la rue des Carmes, c'est très joli les pots de fleurs que vous avez mis mais nous pensons que pour la végétalisation, cela aurait pu être un peu plus ambitieux, je ferme la parenthèse.

Rires dans la salle.

Monsieur le Maire

Bon, je crois que pas mal de choses ont été dites donc, nous allons pouvoir conclure, bien évidemment et vous avez le droit. J'ai tenu à ce que ce point soit mis à l'ordre du jour alors qu'il y aura d'autres phases où nous aurons à entériner des choses pour les orientations, vous l'aurez compris, pour valider les orientations de ce que nous faisons de cette place par le conseil municipal.

Donc, vous avez eu l'occasion d'exprimer officiellement que vous êtes contre le projet qui est proposé là, c'est votre droit mais vous ne pouvez pas l'appuyer sur de mauvaises raisons.

La première, vous nous dites « il n'y a pas eu de concertation, on aurait aimé avoir différents choix, il aurait fallu que le cahier des charges soit rédigé par les habitants et les commerçants du quartier », ça, nous ne pouvons pas l'entendre. Il n'y a jamais eu, Alexis l'a reprécisé, autant de phases de concertation dans cette ville sur un projet comme celui-ci. C'est la réhabilitation d'un endroit important, stratégique pour nous du centre-ville.

Nous avons choisi d'avoir une première phase d'ateliers participatifs au cours de laquelle, au contraire de ce que vous dites, il y avait 3 hypothèses sur la table. La première était de mettre à cet endroit là une construction avec du logement, du commerce afin de pouvoir densifier un peu plus ce quartier. La 2^{ème} c'était un peu le statu-quo, c'est-à-dire garder les mêmes usages plutôt liés à la voiture sur cet endroit. Et la 3^{ème} c'était effectivement d'ouvrir cette place, de redonner cette perspective sur la cathédrale et d'en faire un lieu de vie supplémentaire rattaché au centre-ville. Et très rapidement, dans ces ateliers, cette orientation a été prise. Et c'est celle que nous avons suivie, en concertation bien évidemment avec le cabinet.

Alors, je ne comprends pas trop vos allusions sur le choix de ce cabinet. Il a bien évidemment été choisi selon toutes les règles en vigueur dans ce pays qui régissent la commande publique. C'est-à-dire que nous lançons un marché, avec un cahier des charges, avec des orientations. Les cabinets de toute la France, voir de toute l'Europe, répondent et ceux qui sont structurés pour pouvoir répondre à un marché aussi exigeant et à un chantier aussi ambitieux, le font. Ensuite nous recevons les candidats présélectionnés et nous choisissons.

Le fait de dire que le cabinet qui a œuvré pour proposer ce projet ne serait pas au niveau ou parce que pas local donc ne serait pas qualifié pour pouvoir répondre et bien regardez quand même les références du cabinet L'Anton et vous verrez que c'est quand même une des sommités sur la restructuration de ce type de place. Donc, du coup nous pouvons aussi écouter ce qu'ils proposent en vertu de leurs compétences et de leur expérience, ce n'est pas à exclure.

La concertation, je vous le redis, de notre point de vue, ce n'est pas partir dans la rue avec son bloc et son stylo et de demander à chacun « Tiens, toi qu'est-ce que tu verrais sur cette place ? Toi qu'est-ce que tu voudrais à cet endroit ? Toi quel usage tu proposerais pour cette rue ? ». Parce que là, effectivement, vous allez avoir une multitude de réponses mais toutes ne seront que l'addition d'intérêts personnels. Ce qui est important pour la ville, c'est l'intérêt général, quelle dimension nous donnons, encore une fois, à un endroit aussi stratégique ?

Donc il faut quand même mettre des hypothèses en place et ensuite il faut avancer.

C'est ce que nous avons fait avec, je le rappelle, ces ateliers participatifs, c'est ce que nous avons refait avec une première réunion publique qui a permis d'affiner encore les grandes options qui avaient été posées et c'est ce qui a été refait sur une dernière réunion publique où là, nous avons mis en toute transparence les grandes orientations qui ont été validées par les personnes présentes.

Alors, vous, vous nous dites « alors moi, j'ai entendu un tel qui m'a dit qu'il aurait préféré ça, et un autre qui aurait encore préféré autre chose », certainement. Je ne vous dis pas que ce projet va remporter l'assentiment de 100 % des Dacquoises et des Dacquois. Ce qui nous importe c'est de voir si quand même l'orientation remporte l'assentiment d'une grande majorité de personnes qui sont attachées à cet emplacement. Et, je peux vous dire que vus les retours que nous avons, il y a un peu plus de 800 personnes qui ont participé à toutes ces phases de concertation, ce n'est pas une 20^aaine de militants dans une salle qui ce sont rassemblés. C'est un échantillon vraiment représentatif. Forts de tous ces éléments et forts de l'expertise du cabinet qui nous accompagne, il nous semble pertinent de proposer ce projet.

La 2^{ème} chose qui me semble non fondée pour articuler votre argumentation contre ce projet, c'est de dire qu'il est à contre-courant. Il serait à contre-courant de ce qu'il faut faire dans les villes comme la nôtre aujourd'hui.

Alors, vous irez expliquer à la majorité des personnes qui ont travaillé sur ces sujets et Alexis y a fait allusion, à la majorité des personnes qui vivent dans une ville comme la nôtre aujourd'hui. Si, végétaliser une partie de la ville en lui redonnant de la fraîcheur, si, y inclure des points d'eau, si, y inclure des aires de jeux pour que les gens puissent y passer un instant, un moment, si, y inclure un endroit pour de l'événementiel et nous allons y revenir, si réhabiliter les terrasses de tous les cafés et tous les commerces autour, ce n'est pas dans le courant de ce qu'il faut faire dans une ville comme la nôtre aujourd'hui et pour répondre aux enjeux de demain qui ont été décrits tout à l'heure, vous me direz alors quelles sont vos références.

Et puis vous avez parlé de point plus particulier comme la vie du quartier.

C'est-à-dire que pour vous, pour favoriser la vie d'un quartier, il faut y établir un parking au milieu, c'est ça qui favorise les échanges entre les gens ? Non. De notre point de vue justement, favoriser la vie d'un quartier c'est y inclure des endroits collectifs dans lesquels nous allons venir y passer un moment, du mobilier urbain qui permet de s'asseoir, de flâner, de rencontrer des gens, de profiter des commerces qui justement, auront une terrasse beaucoup plus agréable. C'est ça favoriser la vie d'un quartier et c'est ça aussi de le rattacher à la vie du centre-ville.

Vous avez parlé du stationnement, je l'ai dit en préambule.

Le stationnement était bien évidemment au cœur de nos réflexions et je peux vous dire aussi dans le groupe majoritaire des élus qui y sont très attachés et ils ont raison, parce que bien évidemment, un centre-ville dans lequel on ne stationne pas aisément, c'est un centre-ville qui ne paraît pas accessible et donc qui a des difficultés à vivre.

Je rappelle que cet endroit proposait à peu près 150 places de stationnement, avec, nous avons fait des études, ce n'est pas du ressenti, ce ne sont pas des discussions avec l'un ou l'autre, un taux d'occupation d'environ 50 %, hors le samedi matin c'est vrai. 50 % de 150, c'est 75 places. Il est vrai que nous en remettons 50 sur le projet tel qu'il vous est proposé ce soir, et, nous avons étudié la possibilité et ce sera fait, de rajouter 30 places sur le début de la rue Chanzy, à proximité immédiate. C'est-à-dire que nous allons ajouter plus de la moitié des places déjà présentes alors que 50 % étaient occupées par les résidents qui vivent à proximité et qui continueront donc à avoir du stationnement gratuit la nuit.

Les mobilités, vous nous dites « vous allez mettre une zone en sens unique à 30 à cet endroit du cours ».

Là aussi, c'est le résultat d'études de mobilité, de comptages de flux qui ont été faits et il y a tout à fait une pertinence à cet endroit là. Pourquoi à 30 et pourquoi en sens unique ? Pour permettre, et là je pensais que vous seriez un peu plus sensibles à ces sujets, pour permettre les mobilités douces. Une ville de demain, effectivement, il faut qu'elle soit végétalisée, effectivement il faut favoriser les endroits où l'on se rencontre, où l'on vient passer du temps parce que c'est de l'affluence supplémentaire pour le centre-ville. Mais c'est une ville dans laquelle on peut aussi se déplacer sans l'utilisation systématique de la voiture. Du coup, avec ce sens unique, avec cette zone à 30, les piétons pourront circuler aisément dans cette zone, les vélos aussi et nous aurons une place qui sera naturellement rattachée au centre-ville avec l'ouverture de la perspective sur la cathédrale et donc une unité de vie avec les commerçants de la place mais aussi du centre-ville.

Et puis, pour finir, parce qu'il y a toujours une petite musique qui court, qui est celle que nous serions là pour tout démolir et se faire plaisir. Je ne vois pas quel plaisir nous prendrions à démolir et que nous ne respecterions pas le patrimoine.

Sur ce point là, je pense que nous sommes la municipalité qui, depuis bien longtemps, investit massivement sur son patrimoine. Alors, pas par plaisir parce qu'il y a des fois où nous préférons investir sur d'autres projets que de consacrer les sommes que nous consacrons au patrimoine. Mais c'est une nécessité parce qu'effectivement, nous avons trouvé des situations qui n'étaient pas enviables.

Donc, le patrimoine et sa conservation, c'est un des axes fort que nous avons dans tous les axes de rénovation de notre ville que nous menons.

J'en veux pour preuve le secteur Site Patrimonial Remarquable que nous venons d'obtenir dernièrement au ministère de la Culture où nous étions présents avec Alexis et les services. J'en veux pour preuve effectivement le règlement PSMV, sans entrer dans le détail technique, qui permettra de rénover le centre-ville tout en préservant le patrimoine de l'intérieur des immeubles et en faisant obtenir des dispositifs fiscaux aux investisseurs qui leur permettront d'assumer ce surcoût lié à la protection du patrimoine.

Et puis, par exemple, vous voyez ce matin, j'étais en comité de pilotage pour la cathédrale. La cathédrale, ça fait 12 ans qu'il n'y a pas eu un centime d'investi et quand nous allons vous présenter les sommes qui sont nécessaires à sa rénovation, donc à la préservation du patrimoine, vous serez surpris de voir le chantier que nous avons à mener. Mais nous avons hérité d'une situation qui est comme elle est, nous assumons, nous ne nous plaignons pas, mais surtout, qu'on ne nous fasse pas le procès de la préservation du patrimoine ou de raser les choses.

Et puis, une dernière chose sur les halles parce qu'il ne faut pas faire courir de fausses idées. Vous parliez de 43 projets d'architectes qui ont été déposés, c'est toujours le cas quand il s'agit d'un bâtiment. C'est-à-dire que quand vous construisez un bâtiment public neuf ou que vous le rénovez, il y a ce que nous appelons un concours d'architecture et les cabinets répondent et ensuite vous faites une sélection. Les derniers choisis sont primés pour pouvoir mener des études supplémentaires et à la fin, vous en sélectionnez un. Là, vous avez bien compris que ce n'est pas du tout l'enjeu puisque nous sommes plutôt sur un travail de paysagiste. Et puis pour les architectes locaux que vous dites avoir rencontrés, moi, j'en ai rencontré un qui a failli participer à une réunion mais qui m'a dit « moi j'étais sur le dossier d'une agence départementale sur lequel je travaille. On m'a demandé de venir là, je n'ai pas trop bien compris pourquoi et puis au final, je n'y suis pas allé et je n'ai pas donné mon avis parce que je trouve tout à fait cohérent de réhabiliter cette place dans le sens du projet que vous avez présenté ».

Donc, pour résumer, on peut être contre ce projet qui, encore une fois a été validé et est apprécié par une grande partie de la population. Mais on ne peut pas nous dire qu'il n'y a pas eu de concertation, on ne peut pas nous dire que ce n'est pas dans la tendance de ce qu'il faut pour notre ville afin qu'elle réponde aux enjeux de demain et d'après-demain et on ne peut pas nous dire qu'elle ne favorise pas l'affluence de nouvelles personnes dans notre centre-ville.

Parce qu'un centre-ville qui se développe, c'est un centre-ville dont en grande partie les espaces publics ont été rénovés de manière qualitative et qui donne envie de venir passer un instant, un moment, une journée en famille, entre amis parce que l'environnement y est favorable. C'est à cela que nous travaillons depuis le début du mandat et si le vote de ce soir est favorable, c'est dans cet objectif que nous continuerons à travailler.

S'il n'y pas d'autres questions ou interventions, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 28 voix pour et 7 voix contre.

Je vous remercie, nous passons au point numéro 2 qui concerne le festival Clap sur le Polar et je passe la parole à Martine DEDIEU.

2) Objet : FESTIVAL CLAP SUR LE POLAR

Madame Martine DEDIEU

Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette année, la ville de Dax a décidé de faire évoluer les Rencontres à Lire qui se déroulaient sur le territoire depuis 15 ans et continuer ainsi à être un acteur important dans le domaine du livre.

Cet événement, véritable repère littéraire, se métamorphose et va évoluer afin de lui donner un souffle nouveau.

Cette année, autour du thème du polar et de ses adaptations au cinéma, ce nouveau festival « Clap sur le Polar » se déroulera du 18 au 20 octobre prochains. Une priorité pour la ville : être un acteur important et participer à la chaîne du livre sur le territoire.

Sur 3 jours, le public amoureux de la littérature et du cinéma, 5^{ème} et 7^{ème} arts, sera invité à rencontrer des écrivains, des scénaristes, des réalisateurs et des acteurs qui présenteront leur travail et le passage de l'écrit à l'image.

Le festival se déroulera sur plusieurs lieux, le théâtre de l'Atrium où se dérouleront le salon du livre et les rencontres d'auteurs, au cinéma : avec des projections de films et des débats et à la bibliothèque-ludothèque avec des animations et des ateliers.

Les objectifs sont de favoriser les rencontres entre le public et des personnalités du monde littéraire et cinématographique. Des rencontres privilégiées auront lieu entre les participants, les auteurs et illustrateurs grâce à des conférences, ateliers et animations.

Le jeune public aussi sera sensibilisé à la lecture et à l'écriture avec des actions d'éducation artistique menées tout au long de l'année (concours jeunesse, ateliers).

Le programme détaillé en annexe, montre la diversité des échanges.

Ce festival permet l'accessibilité au plus grand nombre et s'adresse à un public allant de la petite enfance, aux adolescents et aux adultes, dans une recherche de diversité et de qualité. L'accès au salon ainsi qu'aux différentes animations proposées sera entièrement gratuit.

Pour le concours d'écriture il convient de fixer le règlement ainsi que les prix remis aux lauréats. Le thème choisi cette année est « Dax à la loupe » donc, mystère, suspens... Mène l'enquête et résous l'énigme en 2 pages. Ce concours d'écriture sera organisé du 15 juillet au 23 septembre, ouvert à tous à partir de 6 ans.

Celui-ci s'inscrit dans une double démarche, donner à l'occasion à tous les participants de laisser libre cours à leur imaginaire et de s'essayer à l'exercice littéraire, de participer à la culture personnelle et collective des élèves par un projet éducatif et culturel liant « lire et écrire ».

3 catégories seront proposées, participation scolaire, participation de groupes (2 /3 personnes), participation individuelle. Pour tous les candidats les prix seront décernés par un jury composé d'élus, de bibliothécaires, de libraires et d'habitants et remis lors du festival. Les

prix ne pourront être échangés ou remboursés, aucune contrepartie en espèces ne sera délivrée.

Afin de mettre en œuvre cet événement, il convient d'autoriser la ville à prendre en charge les cachets artistiques, la rémunération des auteurs et des intervenants, les frais de restauration, d'hébergement, de transport, de défraiements de tous les intervenants, les animations, les ateliers, ainsi que les dépenses techniques et logistiques.

Le programme proposé représente le budget global de 59 000 €. Les recettes seront de 10 000 €. Nous allons demander une subvention de 5 000 € auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et une subvention de 5 000 € auprès du Conseil départemental des Landes. Les crédits correspondants sont inscrits au budget culture de la ville de Dax, exercice 2024.

Avez-vous des questions ?

Monsieur le Maire

Non, pas de question.

Madame Martine DEDIEU

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'organisation et le programme du festival CLAP sur le POLAR tel que présentés en annexe1,

APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus,

APPROUVER le règlement du concours d'écriture tel que présenté en annexe2,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Nous passons au musée de Borda avec la programmation scientifique et culturelle 2024, Martine LABARCHEDE.

3) Objet : MUSEE DE BORDA - PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE 2024

Madame Martine LABARCHEDE

Merci Monsieur le Maire.

En 2024, le musée de Borda travaille sur 2 grands chantiers, la réouverture du site antique et son nouveau parcours muséographique puis, à partir de septembre, à la remise à plat du projet scientifique et culturel. Les 3 axes de travail du musée seront :

Axe 1, les collections et conservation des collections.

Le musée veille à la bonne santé des collections, le musée fait vivre les collections pour que le public et les chercheurs puissent y accéder. L'ouverture du site va nécessiter plusieurs chantiers de collections. Je vais vous donner les grandes lignes, vous avez le détail sur vos

tablettes. Remise en place des collections présentées sur le site antique, reprise du fond gallo-romain et conditionnement pour présentation dans la nouvelle muséographie, travail de prêt et dépôts de collections de partenaires, conception de dispositifs et de procédures de conservation préventive dans la muséographie du site antique par des vitrines hygrométriques et mise en œuvre du suivi. Le suivi climatique de la basilique antique dans ses nouvelles conditions d'exploitation nécessitera une vigilance accrue.

Axe 2, la valorisation.

Valorisation tout d'abord de la Basilique gallo-romaine. La conception de la muséographie du site antique et réouverture à l'automne 2024, en lien avec les services techniques de la ville et les partenaires et en parallèle au musée, valorisation, préparation et montage de l'exposition temporaire 2024 dont le thème sera la « Gladiature », une exposition itinérante déjà conçue sera adaptée pour être reçue dans les salles d'expositions temporaires.

Durant la période de fermeture le musée maintient une continuité de service, vous en avez également le détail en annexe 1.

Et à partir de l'automne 2024 et la réouverture du site, la programmation sera dense et variée, également le détail en annexe 1.

Une publication grand public sera éditée (en autoédition) afin de diffuser les nouvelles connaissances sur le site antique.

Axe 3 : amélioration de l'équipement et communication :

Alors l'amélioration de l'« équipement tout d'abord sur le site antique la réouverture du site sera l'occasion de moderniser nos outils d'exploitation par la mise en place d'une caisse billetterie numérique. Un nouveau point d'accueil et de vente sera installé sur le site antique. De nouveaux ouvrages et objets viendront enrichir les boutiques. Vous trouverez en annexe 2 les tarifs de ces nouveaux articles.

Amélioration de l'équipement au musée, amélioration donc des locaux et des installations de salle d'exposition temporaire, par le renouvellement de l'éclairage et la mise en place d'un nouveau mobilier à l'accueil.

Un plan de communication sera établi pour faire connaître la réouverture du site antique et les activités proposées au plus grand nombre. Afin de réaliser ces actions, des demandes de subvention sont présentées auprès du Grand Dax, du département des Landes et de la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2024, en recettes et en dépenses.

Concernant le budget prévisionnel 2024, au niveau des dépenses :

- Expositions temporaires : 35 000€
 - Valorisation et médiation : 21 000€
 - Gestion des collections et fonctionnement du service : 37 170€
 - Travail en régie : 17 000€
 - Communication : 10 500€
- Soit un total de 120 670 €

Financer à hauteur de :

- 100 029€ par la Ville de Dax
- 15 000€ par le conseil départemental
- 5000 € par la DRAC
- et autres 641€, il s'agit de la participation de la société de Borda l'occupation des locaux de Saint Martin Dages

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions?
Pas de question.

Madame Martine LABARCHEDE

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

VALIDER la programmation prévisionnelle 2024 des manifestations du musée de Borda présentée en annexe 1, sous réserve de remplacements ou modifications,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute convention, contrat ou pièce ainsi que leurs éventuels avenants se rapportant au programme scientifique et culturel 2024 du musée de Borda,

APPROUVER les tarifs de la boutique du musée de Borda tels que figurant en annexe 2 à la présente délibération,

APPROUVER l'acquisition d'ouvrages en résonance avec les expositions (temporaires et permanente) et les collections du musée, pour enrichir la boutique ainsi que leur mise en vente à 100% du prix de vente au public fixé par l'éditeur ou l'importateur,

AUTORISER Monsieur le Maire à sélectionner et acquérir lesdits ouvrages de la boutique,

SOLLICITER des subventions auprès de l'Agglomération du Grand Dax, du Département des Landes et de la DRAC Nouvelle Aquitaine (Direction Régionale des Affaires Culturelles), telles que présentées ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Le musée de Borda toujours pour les partenariats, avec toujours Martine Labarchede

4) Objet : MUSEE DE BORDA – PARTENARIATS

Madame Martine LABARCHEDE

Ce sont les partenariats scientifiques qui permettent au musée d'être la vitrine sur la recherche antique car il faut savoir qu'il n'y en a pas ailleurs dans le département voir en Nouvelle Aquitaine.

Afin de permettre au public l'accès aux dernières découvertes, le parcours de visite intégrera des vitrines thématiques présentant des opérations archéologiques importantes, réalisées récemment sur le territoire. Il sera conclu avec les opérateurs archéologiques concernés, des conventions de partenariats pour la sélection des vestiges à présenter et l'élaboration des contenus de médiation.

Les thèmes et les partenaires présentés dès cette automne seront :

- les opérations de surveillance des travaux du centre-ville et les questionnements autour de la trame urbaine antique et son évolution par David Marestaing.
- l'opération de fouilles préventives sur le site de la route de Lestrille et la question des villages et exploitations rurales et suburbaines par Pierre Dumas
- l'opération programmée sur les rives et la traversée de l'Adour et la question des usages et de la traversée du fleuve durant l'antiquité par Philippe Calmette de l'INRAP
- la prospection archéologique du territoire et les voies de communication antiques pour l'exploitation du milieu par le CRAL

Y a-t-il des questions?

Monsieur le Maire

Pas de question.

Madame Martine LABARCHEDE

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER les partenariats à intervenir tels que présentés ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute convention, contrat ou pièce et leurs éventuels avenants se rapportant à la mise en place de ces partenariats.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

La délibération que nous attendons chaque année, le bilan du récolement du musée de Borda au 31 décembre 2023

5) Objet : MUSEE DE BORDA - BILAN RECOLEMENT AU 31 DECEMBRE 2023

Madame Martine LABARCHEDE

Oui, vous savez que tous les musées de France sont obligés d'effectuer un récolement de leurs collections tous les dix ans.

Au 31 décembre 2023, 22 procès-verbaux de campagne de récolement ont été établis, ce qui correspond à 2 177 objets récolés.

La cible étant ramenée à 9 387 biens

La date de fin du récolement fixé par le Code du patrimoine doit être atteint le 31 décembre 2025.

L'avancement du récolement décennal est considéré comme l'un des indicateurs nationaux pour les demandes de subventions effectuées auprès de l'État.

Une subvention peut être sollicitée auprès de la DRAC pour le récolement 2024, dont les frais liés sont estimés à 6 400 € soit :

- 1000 € de fournitures et équipement
- 500 € de matériel informatique
- 4 900 € de logiciel d'inventaire

Financés à hauteur de 50 % par l'État, et 50 % par la Ville de Dax

Monsieur le Maire

Merci, des questions ?
Pas de questionnement.

Madame Martine LABARCHEDE

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le bilan du récolement des collections du musée de Borda, à la date du 31 décembre 2023 en annexe de la présente délibération,

SOLLICITER une subvention auprès de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à son taux maximum, à savoir 3 200 €.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Autre délibération qui concerne le musée de Borda, importante car nous allons notamment adapter les horaires en augmentant leur amplitude à sa réouverture

6) Objet : MUSÉE DE BORDA - HORAIRES ET TARIFS BILLETTERIE

Madame Martine LABARCHEDE

Absolument la réouverture du musée de Borda et du site archéologique de la Basilique gallo-romaine en septembre 2024 après sa rénovation va entraîner une réorganisation des modalités d'accueil sur les deux sites.

Le musée et le site antique seront ouverts à compter de l'automne 2024, du mardi au dimanche de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Concernant les tarifs, il est proposé d'appliquer un tarif unique de 7 euros pour les deux sites (basilique + exposition temporaire)

- Chaque premier week-end du mois : gratuit, pas de changement

- Visite commentée et animations : 1 €, pas de changement

- Tarif réduit : 4€, pas de changement

La nouveauté c'est le Pass Famille : 20€ pour 2 adultes et quelque soit le nombre d'enfants.

- Pas de changement pour mon anniversaire au musée : forfait 15€

- Gratuit : moins de 6 ans ; demandeurs d'emploi ; titulaire de la carte Culture ou ICOM ou d'une carte professionnelle des musées ; etc etc ...

Et j'attire votre attention sur les donateurs individuels souscription Fondation du Patrimoine pour la restauration du site antique auteur d'un don minimum supérieur ou égal à 50€ valable 2 ans à compter de la date de réouverture du musée et du site dès septembre 2024.

Ces nouvelles modalités seront corrélées à une réorganisation de l'accueil. Deux agents en mobilité interne renforceront l'équipe et les emplois de vacataires pour les week-ends seront également renforcés.

Monsieur le Maire

Merci, donc possibilité pour tout le monde d'aller profiter de cette nouvelle crypte notamment dès septembre et je me demandais si nous avons des statistiques pour cette opération « mon anniversaire au musée », est-ce que cela fonctionne bien ?

Madame Martine LABARCHEDE

Cela a bien fonctionné.

Monsieur le Maire

J'invite tout le monde vraiment puisque c'est l'anniversaire de Grégory RENDE aujourd'hui et de ne pas hésiter !

Madame Martine LABARCHEDE

J'y avais pensé mais comme il est fermé nous n'avons pas pu, mais l'année prochaine c'est promis.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Importantes celles-ci peut être.
Il n'y en a pas.

Madame Martine LABARCHEDE

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER les nouveaux horaires d'ouverture au public du musée de Borda, tels que présentés ci-dessus,

APPROUVER les nouveaux tarifs d'entrées du musée de Borda tels que figurant en annexe de la présente délibération

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci point numéro 7, le parcours d'éducation artistique et culturelle pour l'année 2024/2025.

7) Objet : PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2024-2025

Madame Martine LABARCHEDE

Dès la rentrée scolaire 2024-2025, la bibliothèque-ludothèque proposera 2 projets qui feront appel à des professionnels de la lecture, du livre et du cinéma :

Le premier PEAC « Contes et Stop Motion », un projet 2 en 1 :
Il s'agit de permettre à des élèves de cours élémentaire et/ou de cours moyen de se familiariser avec les contes classiques et les contes détournés.
Ils auront également l'opportunité de faire l'expérience du cinéma d'animation à travers la pratique d'ateliers de stop motion.

Déroulement des ateliers :

Concernant l'atelier conte 2 classes : il s'agira d'étudier, d'écrire, et de mettre en voix.
Dans un premier temps, avec les enseignants, les bibliothécaires initieront les élèves de 2 classes de CE1-CE2 aux contes classiques. En novembre 2024, Nathalie M'RICHA, conteuse professionnelle, initiera les enfants aux contes détournés et à la pratique de la mise en voix.
Tous bénéficieront de 5 ateliers avec elle et le dernier atelier sera consacré à la prise de son et à la captation vocale des contes : au micro de Damien LISTRE, de l'association Du Cinéma Plein Mon Cartable.

Les 2 bandes-son ainsi réalisées serviront de point de départ aux ateliers de Stop Motion.
Donc là concernant cet atelier de Stop Motion, 2 autres classes pour des images / bruitages / courts-métrages.

Damien LISTRE interviendra de décembre 2024 à mars 2025 auprès de 2 autres classes. Ensemble, ils créeront les 2 courts métrages en stop-motion, soit 1 court-métrage par bande-son et par classe : ils réaliseront les images, les sons et les bruitages de ces courts-métrages. Enfin, une projection des œuvres réalisées réunira au cinéma Le Grand Club les 4 classes qui auront travaillé sur le projet. Le projet touchera environ 200 élèves, leurs enseignants et potentiellement leur famille.

Concernant le 2eme PEAC « Construis ton robot enquêteur » avec Laurent Audouin :
Laurent AUDOUIN initiera les élèves du CP à la 5ème à la littérature jeunesse, à l'illustration et aux arts graphiques grâce à des ateliers de pratique artistique.

Pour se faire, Laurent AUDOUIN proposera aux 7 classes retenues 3 moments différents par rendez-vous :

- un temps d'échange autour de son travail et autour de la création d'une illustration temps d'atelier 30 minutes
- la réalisation d'un robot avec des objets de récupération par groupe de 3 élèves, atelier 1h20
- un temps d'atelier où les élèves mettront en couleurs et découperont ses personnages, afin de les installer, comme en diaporama, à côté de leur machine atelier 30 minutes

Vous avez en détail le calendrier prévisionnel des rendez-vous.

Le mercredi, les enfants n'ont pas école et Laurent AUDOUIN proposera le même atelier à des enfants accompagnés de leurs parents à la Maison des Citoyens. L'atelier, proposé à 25 personnes sur inscription, prolongera la pratique artistique au cœur des quartiers de la ville.

Je vais préciser que pour faire écho à Clap sur le Polar dont notre première adjointe vient de nous parler, nous retrouverons à l'Atrium tous les robots enquêteurs.

Concernant le budget prévisionnel des 2 PEAC, les dépenses pour le 1^{er} c'est à dire Contes et Stop Motion s'élèverait à 2485 €.

Pour le 2eme PEAC, construis ton robot enquêteur 3001,47€, soit un total de 5486,47€, entièrement financé par la ville de Dax – budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ?

Pas de question.

Madame Martine LABARCHEDE

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER les deux Parcours d'Éducation Artistique et culturelle 2024-2025 tels que présentés ci-dessus,

APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci Martine, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Grégory RENDE pour la convention qui nous lie avec la chambre de l'agriculture des landes ou qui nous liera avec la chambre de l'agriculture des landes concernant le marché de producteurs de pays.

8) Objet : MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS : CONVENTION VILLE DE DAX ET CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES

Monsieur Grégory RENDE

Merci Monsieur le Maire.

Comme beaucoup de villes et villages des Landes, la ville de Dax accueillera donc le 29 août 2024, de 18h à 23h, le marché de producteurs de pays qui est un formidable événement, qui va se dérouler sur l'esplanade et le carreau des Halles qui rassemble énormément de producteurs de pays et qui est une formidable vitrine de tout ce que savent faire les producteurs Landais. Beaucoup de curistes et de touristes participent à cet événement et ainsi que beaucoup de Dacquois dans une ambiance assez festive et conviviale, ce qui fait du bien en ces temps un peu troublés on va dire. Donc, je vous invite tous à participer à ce marché des producteurs. Il est nécessaire pour l'organiser d'établir une convention avec l'association Terroir et Tourisme pour un montant de 274 € TTC, afin que cet événement puisse avoir lieu sur le carreau des Halles.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Non.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'organisation du marché de producteurs de pays le jeudi 29 août 2024, de 18 h à 23 h, sur le carreau des Halles,

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Grégory RENDE toujours pour l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants des Halles, Innov Halles.

9) Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DES HALLES INNOV HALLES

Monsieur Grégory RENDE

Oui donc l'association des commerçants des halles qui exerce sous le nom d'Innov Halles propose plusieurs animations tout le long de l'année et nous accompagnons ces animations en délivrant une subvention. Cela permet d'organiser Carnaval, 100 jours avant les ferias, les ouvertures tardives, les animations.

Nous avons pu remarquer l'année dernière pour la période de Noël que les halles étaient très très bien animées et décorées, ce qui est vraiment aussi une vitrine aussi pour nos producteurs de pays donc pour ce faire, la ville de Dax souhaite attribuer une subvention de 1 500 € pour l'association des commerçants des halles.

Monsieur le Maire

Merci, des questions ?
Pas de question.

Monsieur Grégory RENDE

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

ATTRIBUER une subvention à l'association Innov Halles d'un montant de 1 500 €,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Guillaume SEGUIER maintenant pour l'attribution d'une autre subvention cette fois-ci à l'association Daxatou.

10) Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DAXATOU

Monsieur Guillaume SEGUIER

Oui effectivement donc dans la lignée des opérations menées conjointement avec l'association des commerçants Daxatou depuis quatre ans, la ville poursuit activement son soutien au commerce local, très impacté par la situation économique nationale.

Dimension ludique et pouvoir d'achat sont les leviers activés pour dynamiser l'affluence dans les magasins et limiter l'évasion fiscale.

Les animations commerciales telles que celles de l'été 2023 ou de Noël 2023 ont connu un franc succès auprès des commerçants et des consommateurs. De nouveaux temps forts sont indispensables pour soutenir l'activité économique, le rebond de la consommation et inciter les chalands à faire leurs achats durablement en centre-ville.

Les braderies commerciales, les opérations commerciales (fête des mères...), Dax Friday en centre-ville... sont des animations attendues par les consommateurs pour faire de bonnes affaires et profiter d'une ambiance conviviale, tout en permettant aux commerçants d'écouler leurs stocks et d'augmenter leur chiffre d'affaires.

Afin de soutenir et de permettre à l'association Daxatou d'organiser les braderies et de nouvelles animations commerciales, cette dernière sollicite l'attribution d'une subvention municipale à hauteur de 4 500 €.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

ATTRIBUER une subvention à l'association des commerçants Daxatou d'un montant de 4 500 €,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci Guillaume.

Il paraît que tout lapsus est révélateur et si Daxatou essaie de juguler « l'évasion fiscale », c'est surtout l'évasion commerciale. Mais chacun ses priorités Guillaume on aura bien compris !

Rires dans la salle.

Monsieur Guillaume SEGUIER

Excusez-moi.

Monsieur le Maire

Non, non mais on a rectifié sans problème

Monsieur Guillaume SEGUIER

Je n'ai pas l'habitude de parler au micro !

Monsieur le Maire

C'était très bien donc on peut le dire.

Y a-t-il des questions ?

Alors avant de passer au vote, je précise que Yves LOUMÉ dont Isabelle RABAUD FAFEREAU a le pouvoir, Pascal DAGES et Grégory RENDE ne participeront pas au vote.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, moins 3 non participations au vote, je vous remercie.

Je passe maintenant la parole à Guillaume LAUSSU pour une protection fonctionnelle et l'indemnisation d'un agent de la police municipale.

11) Objet : PROTECTION FONCTIONNELLE INDEMNISATION AGENT POLICE MUNICIPALE

Monsieur Guillaume LAUSSU

Bonsoir Mesdames et Messieurs, merci Monsieur le Maire.

Malheureusement c'est une délibération qui revient trop souvent donc je le dis à chaque fois mais j'insiste puisqu'effectivement là en l'occurrence c'est une histoire qui a eu lieu le 16 juillet 2022, l'agent de la police municipale a été victime de violence et de rébellion dans l'exercice de ses fonctions sur la voie publique.

Cet agent a porté plainte le même jour à l'encontre de l'auteur des faits et à solliciter la protection fonctionnelle de la collectivité qui lui a été accordée par décision en date du 03 novembre 2022.

Par un jugement en date du 06 novembre 2023, devenu exécutoire le 02 avril 2024, le mis en cause a été reconnu coupable, par le tribunal correctionnel de Dax, des faits reprochés et a été condamné à une peine d'emprisonnement délictuel de trois mois, ainsi qu'à verser à l'agent les sommes de 400 € au titre de son préjudice moral pour tous les faits commis à son encontre et 300 € au titre du code de procédure pénale.

Donc il appartient à la collectivité, au titre de la protection fonctionnelle accordée à l'agent, de procéder à son indemnisation et au recouvrement desdites sommes auprès de l'auteur des faits.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ?

Pas de question.

Monsieur Guillaume LAUSSU

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le versement à l'agent de police municipale Loïc DESCORS la somme de 400 € au titre de son préjudice moral telle que précisé par le jugement du tribunal correctionnel de Dax précité et annexé à la présente délibération, dans le cadre de la protection fonctionnelle qui lui a été accordée,

APPROUVER le recouvrement de l'ensemble des sommes précitées auprès de l'auteur des faits,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Guillaume LAUSSU toujours pour puisqu'elles approchent la mise en œuvre du dispositif de prévention pour les fêtes de Dax 2024.

12) Objet : FERIA 2024 : MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE PRÉVENTION

Monsieur Guillaume LAUSSU

Merci Monsieur le Maire.

Effectivement cette délibération traite de 5 partenariats que nous avons l'habitude d'avoir notamment dans le cadre des ferias de Dax donc le 1^{er} partenariat que nous allons contractualiser avec la société Tchatcha. Je vous rappelle que c'est une société qui a développé une application mobile gratuite permettant de cartographier et géolocaliser les lieux importants de la feria, tels que les postes de secours, les points repos, les buvettes sans alcool, le commissariat. Cette application permet également de déclarer un capitaine de soirée qui peut ramener une personne qui a besoin d'être ramenée à son domicile. Donc évidemment cette personne fait preuve d'une grande responsabilité.

Enfin, l'application dispose d'une fonction SOS permettant de demander une aide et de signaler un problème durant les fêtes. Ce partenariat est conclu à titre onéreux pour la somme de 1 000 € HT qui seront versés à la société à l'issue des ferias.

Le 2^{ème} partenariat c'est le partenariat avec l'association La route des familles brisées. Cette association dacquoise que tout le monde connaît mettra à disposition gracieuse des bornes de recharges téléphoniques.

Pour l'édition 2024, l'association propose également la distribution gratuite aux festayres de foulards réfléchissants permettant une meilleure visibilité des piétons dans les zones peu éclairées.

Ces bornes vous pouvez les retrouver donc notamment au poste de secours principal, école Sully et dans les bars partenaires de la ville

Ce partenariat est conclu à titre onéreux pour un montant de 510 € TTC.

Le 3^{ème} partenariat c'est le partenariat avec l'association Bas les pattes.

Cette association soutenue par le conseil départemental pour conduire une campagne de sensibilisation aux comportements sexistes et agressions sexuelles pendant les ferias landaises. L'association s'est rapprochée de la ville de Dax pour fournir gratuitement des supports de communication qui seront distribués dans tous les bars, restaurants et associations intéressés pour participer à cette campagne. Ce partenariat est conclu à titre gratuit.

Le 4^{ème} partenariat c'est le partenariat avec l'association Les étoiles des Pyrénées. Cette association a reçu des fonds de soutien de la part de la préfecture des Landes pour son action dans le cadre des fêtes de Dax.

Cette association met à disposition des bénévoles formés afin de densifier les points repos à hauteur d'une vingtaine de bénévoles. Elle créera aussi un point identifié et visible « Prévention » dans un chapiteau situé dans la zone du camping des berges afin de mener des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des festayres. Elle pourra distribuer également des bouchons d'oreilles, préservatifs, capuchons anti-intrusion, tests alcoolémie etc, et tiendra une buvette sans alcool.

Afin de mener à bien ces actions, la ville de Dax prendra en charge la location et l'installation du point prévention donc 2 chapiteaux avec les branchements, qui sera implanté sur les berges de l'Adour, ainsi que le repas du midi pour 20 bénévoles.

Enfin, dernier partenariat assez innovant, c'est la société BlaBlacar via l'application « Zen » qui propose un service de co-voiturage courtes distances du dernier kilomètre. Il s'agit d'une offre complémentaire spécifique dédiée aux festayres. Ce partenariat est conclu à titre gratuit.

Pour l'ensemble de ces partenariats et pour les accompagner dans leur visibilité, la ville de Dax indiquera sur ses outils et supports de communication les logos des partenaires, et relayera les messages de prévention dans le cadre de la campagne « Super festayre ».

Monsieur le Maire

Merci, je crois qu'il est important de le rappeler, parce que tout le monde ne le sait pas, que le personnage de super festayre est inspiré, tant sur le visuel que sur le comportement, par Pascal DAGES, ici présent ! Vous regarderez le visuel lui ressemble !

Pas de question je crois ?

Monsieur Guillaume LAUSSU

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER les projets de convention annexés à la présente délibération,

AUTORISER Monsieur le maire à signer lesdites conventions de partenariats et leurs éventuels avenants ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Alors Fanny MESPLET s'est absentée mais a fait un pouvoir puisque c'était prévu, auprès d'Amine BENALIA BROUCH et je vous propose donc de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci.

Nous passons au point numéro 13 qui concerne la saison festive et tauromachique au sens large cette fois-ci, avec les primes et prix qui seront proposés, Pascal DAGES.

13) Objet : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2024 : PRIMES ET PRIX

Monsieur Pascal DAGES

Merci Monsieur le Maire.

Oui c'est une délibération qui avait déjà été prise auparavant mais vous le savez, il y a eu des discussions entre les acteurs de la tauromachie landaise, la fédération et l'URSSAF. Ces discussions ont abouti à l'établissement d'une charte fédérale qui nous oblige à changer et remplacer la délibération que nous avons prise le 20 mars 2024.

Comme je vous avais déjà tout lu le 20 mars 2024, je ne vais pas tout répéter. Il y a uniquement les primes des écarteurs et sauteurs qui changent de façon à être en accord avec les différentes clauses de la discussion qu'il y a eu entre l'URSSAF, la fédération et les acteurs.

Monsieur le Maire

Merci, y a-t-il des questions ?

Pas de question.

Monsieur Pascal DAGES

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

ABROGER la délibération n°20240320-15 du 20 mars 2024 relative aux primes et prix fixés dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2024,

FIXER les primes et prix tels que proposés ci-dessus, dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2024,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Point numéro 14, toujours les fêtes de Dax avec une convention avec l'Agglomération pour le dispositif de transport, Pascal DAGES.

14) Objet : FÊTES DE DAX 2024 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU DISPOSITIF DU TRANSPORT ENTRE LA VILLE DE DAX ET L'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX

Monsieur Pascal DAGES

Toujours pareil comme chaque année, afin de permettre au public de stationner et d'accéder aux différents lieux de la fête, un important dispositif est mis en œuvre entre la ville de Dax et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. Ce dispositif, qui s'appelle « Zen en bus », permet d'arriver aux quatre parkings relais des fêtes de Dax et également au public des villages du Grand Dax d'accéder à ces parkings.

Il y a un nouveau parking c'est celui de Saint Vincent de Paul qui remplace celui qui avait déjà à Saint Vincent de Paul, mais là nous allons plutôt côté Buglose.

Il y a toujours celui de Saint Paul lès Dax, au parking de Lestrilles, le parking de l'aérodrome, et celui au niveau de la déchetterie de Narrosse.

L'ensemble de ces stationnements, je le rappelle est fait pour accueillir 5 000 voitures. Le budget est de 277 624 €. La ville de Dax participera à 50 % du coût réel, c'est-à-dire déduction faite des recettes s'il y a donc des pertes. Je rassure tout le monde en 2023, il n'y avait pas eu de pertes, les recettes avaient couvert toutes les dépenses.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question.

Monsieur Pascal DAGES

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le projet de convention de participation financière au dispositif de transport entre la ville de Dax et l'Agglomération du Grand Dax, annexé à la présente délibération,

AUTORISER Monsieur Pascal DAGES, Adjoint au Maire en charge des Fêtes, à signer ladite convention et ses éventuels avenants ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci, le point numéro 15, à la jonction de plusieurs compétences de Pascal DAGES, la gratuité du stationnement pendant les fêtes.

15) Objet : FERIAS 2024 : GRATUITE DU STATIONNEMENT

Monsieur Pascal DAGES

Aussi récurrente chaque année le stationnement. Le paiement du stationnement sera suspendu sur voirie du 09 août au 25 août 2024.

Le paiement des abonnements est suspendu également pour les ouvrages et les parcs en enclos, pendant tout le mois d'août, y compris le parking des halles.

L'accès aux ouvrages de Chanzy et des Berges sera gratuit du 09 août au 25 août 2024, hors la période du 13 au 19 août 2024 inclus, où là vous le savez il y a des dispositions spéciales pendant les fêtes. Donc ces parkings seront réservés aux abonnés des ouvrages et des parcs en enclos et aux personnes qui disposent d'un garage ou d'un stationnement personnel en domaine privé qui fait partie du périmètre de sécurité.

Le parking des halles sera fermé du 13 août au 19 août 2024 pendant les fêtes de Dax, pour des motifs évidents de sécurité.

Est ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question.

Monsieur Pascal DAGES

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le principe de gratuité temporaire en raison des éléments précités du stationnement payant en voirie sur les secteurs 1 et 2 du 09 août au 25 août 2024 inclus,

APPROUVER le principe de gratuité temporaire pour les abonnés des parcs en ouvrage et des parcs en enclos pendant la période du 1^{er} au 31 août 2024,

APPROUVER les modalités d'organisation des accès et des restrictions d'usage pour les parkings en ouvrage et les parcs en enclos,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, nous pouvons passer au vote

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Les tarifs publicitaires pour la temporada 2024, toujours Pascal DAGES.

16) Objet : TEMPORADA 2024 : TARIFS PUBLICITAIRES

Monsieur Pascal DAGES

Pour le document qui s'appelle le sorteo qui décrit le tirage au sort réalisé à l'apartado avant chaque corrida. Ce support est tiré à 35 000 exemplaires et sert également de support publicitaire.

Nous avons deux tarifs pour l'année 2024 :

- le pack Feria qui comprend 5 corridas, une impression de 25 000 exemplaires pour 1 250 € HT

- et le pack Toros y Salsa qui comprend 2 corridas avec un tirage de 10 000 exemplaires pour 500 € HT

La maison est généreuse puisque les annonceurs bénéficieront de 15 % de remise s'ils sont déjà annonceurs sur le magazine municipal de Dax, si nous sommes en période de bouclage et que nous voyons que personne n'est venue mais je pense que les places seront remplies bien avant !

Voilà, est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question.

Monsieur Pascal DAGES

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER les tarifs publicitaires pour la Temporada 2024 comme définis ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à Marie Constance LOUBERE BERTHELON.

En la remerciant pour la pastille qu'elle vient de m'offrir, qui j'espère fera passer ma toux. Donc on parle bien sur des compléments à participation 2024 pour les classes de découverte.

17) Objet : CLASSES DE DÉCOUVERTE : COMPLÉMENT PARTICIPATION 2024

Madame Marie-Constance LOUBERE BERTHELON

Merci Monsieur le Maire.

Oui alors, la ville de Dax souhaite valoriser les projets de classes de découverte initiés par les enseignants et accompagner les familles, afin que tous les enfants dacquois puissent participer à ces sorties éducatives.

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, l'école Sully organise et à organisé des classes de découverte. Donc pour 2 classes un séjour à Cassen du 13 au 14 mai 2024.

Le contenu pédagogique EPS en lien avec les Jeux Olympiques et les prix du séjour par élève : 60 €.

Suite à une erreur matérielle intervenue dans l'examen des dossiers, parce que c'est vrai que nous avons passé une délibération équivalente. Donc, pour d'autres classes au mois de mai et compte tenu des charges pour les familles, la ville de Dax pourrait accorder une aide financière à deux familles résidant à Dax pour l'année 2024. Le montant total de la participation complémentaire pourrait s'élever à 48 € pour les 2 dossiers accordés. Les participations seront directement versées aux familles bénéficiaires. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

FIXER le montant de la participation complémentaire pour les classes de découverte pour l'année 2024 à 48 € pour 2 élèves,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ? Non, nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Mylène HENAULT maintenant pour les décisions modificatives de l'exercice 2024.

18) Objet : DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2024

Madame Marylène HENAULT

Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Alors il s'agit des décisions sur le budget principal et sur le budget annexe stationnement.

En ce qui concerne le budget principal à la section du fonctionnement les dépenses s'équilibrent à 0 puisque nous avons juste des virements de crédits entre chapitres.

En ce qui concerne la section d'investissement, nous enregistrons plus 242 000 € de hausse de dépenses et ceci est du principalement à 200 000€ pour les travaux de rénovation de l'Atrium en raison des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DRAC. 30 000 € en plus pour l'installation de lettres géantes « Ville de Dax ». 15 000 € en plus pour les travaux de réfection de la toiture de la salle Maurice Boyau.

En recette, l'équilibre est assuré par 61 060 € de subventions diverses comme pour les études pour la place Camille BOUVET, les caméras de vidéo protection, diagnostic cathédrale, l'aire de jeux de la Potinière etc et un emprunt d'équilibre de 180 940 €. Ceci c'est pour le budget principal.

En ce qui concerne le budget annexe de stationnement, il s'agit de dépenses à hauteur de 57 700€ pour diverses réparations, suite à sinistre et l'installation que nous allons faire de la lecture de plaques sur le parking des Berges. Alors, c'est financé à la fois par un emprunt d'équilibre de 40 000 € et aussi par des remboursements d'assurance à hauteur de 17 700 €.

Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur le Maire

Apparemment non.

Madame Marylène HENault

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

ADOPTER les décisions modificatives concernant le budget principal et le budget annexe parcs de stationnement telles que figurant dans les tableaux ci-annexés,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions, merci

Nous passons à la mise à jour du tableau des effectifs, toujours Mylene HENault.

19) Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Marylène HENault

Dans le cadre de plusieurs départs à la retraite au sein de la Direction Éducation ce sont des agents des écoles. Il est proposé de stagiairiser des agents contractuels sur ces emplois permanents, en ouvrant les postes que vous avez vus dans la fiche de délibération, ce sont des adjoints techniques. Il est donc nécessaire de mettre à jour les tableaux des effectifs en ouvrant les emplois permanents que vous avez vus dans la délibération.

Est-ce que vous avez des questions ? Non.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER ces créations de postes nécessaires dans le cadre des emplois permanents laissés vacants suite à des départs à la retraite,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci, délibération numéro 20. Une exposition intitulée Sport, mémoire et architecture. Trois thèmes qu'on aurait pas spontanément associer mais qui constituent une équipe qui gagne en convention avec le Conseil départemental. Martine ERIDIA.

20) Objet : EXPOSITION "SPORT, MÉMOIRE ET ARCHITECTURE : UNE ÉQUIPE QUI GAGNE" CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Madame Martine ERIDIA

Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Donc fort du succès de l'exposition cartes postales anciennes de 2023 dont la thématique était « Au bon souvenir de Dax », le service Archives a proposé une nouvelle exposition, et en cette année olympique, intitulée « Sport, mémoire et architecture : une équipe qui gagne ».

Donc elle se tiendra dans le hall de la mairie comme l'an dernier, du 21 septembre au 19 décembre 2024. Et une visite commentée de l'exposition sera programmée le 21 septembre à 11h.

Je voudrais souligner le travail transversal des différents services qui se sont appliqués à monter cette exposition dont les archives municipales évidemment mais aussi la direction de l'urbanisme, le service communication, le musée de Borda, le service informatique et j'en passe.

Il se trouve que cette thématique fait écho à la programmation culturelle, " Les Landes, le plus beau terrain de sport ! Histoires et partages » portée par le Conseil départemental des Landes.

Aussi afin de conforter les liens entre les archives municipales et les archives départementales, le Conseil départemental nous propose d'intégrer cette exposition dans les différents supports de communication par le biais d'une convention de partenariat, sans incidence financière pour la ville, d'où l'objet de cette délibération.

Y a-t-il des questions ? Non. Merci.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER les termes de la convention jointe en annexe, entre le Conseil Départemental des Landes et la ville de Dax, pour l'exposition dédiée « Sport, mémoire et architecture : une équipe qui gagne »,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dite convention et ses éventuels avenants,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci Martine, nous passons au vote

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Délibération suivante qui concerne le dépôt dans le système d'archivage électronique SAE collectivité, toujours Martine ERIDIA

21) Objet : DÉPÔT DANS LE SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE « SAE COLLECTIVITÉS » PROPOSÉ PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES

Madame Martine ERIDIA

Le Conseil départemental des Landes a mis en place un Système d'Archivage Électronique dédié aux dépôts d'archives électroniques des collectivités territoriales Landaises dénommé « SAE Collectivités ».

La loi l'oblige de fait pour les communes de moins de 2500 habitants et une fois que c'est fait, évidemment pour optimiser, il propose ce service à toutes les collectivités des Landes.

Donc il s'agit de déposer nos archives destinées à être conservées à titre définitif et à titre gratuit auprès des Archives départementales.

Dans un premier temps, cet archivage ne concerne que la gestion des conseils municipaux, de la préparation à leur tenue.

Donc je l'ai dit, ces archives seront gérées par les Archives départementales, je l'ai déjà dit et l'objet de cette délibération c'est que la réglementation impose une signature préalable, à tout versement, d'un contrat de service et d'un contrat de versement.

Y a-t-il des questions ? Non.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

PRENDRE ACTE de la politique d'archivage du SAE du Conseil départemental des Landes annexée à la présente,

APPROUVER la réalisation de dépôts d'archives destinées à être conservées à titre définitif dans le Système d'Archivage Electronique (SAE) Collectivités tel que proposé par le Conseil départemental des Landes,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de service actant le dépôt des archives électroniques dans le SAE dont un exemplaire est joint à la présente, ainsi que tout éventuel avenant,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de versement pour chaque type d'archives accepté dans le SAE (dans un premier temps, les archives des conseils municipaux) dont un exemplaire est joint à la présente, ainsi que tout éventuel avenant,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Délibération numéro 22 maintenant avec la vente et l'exploitation groupées de bois.

22) Objet : VENTE ET EXPLOITATION GROUPÉES DE BOIS

Madame Martine ERIDIA

Alors comme régulièrement, l'ONF qui est en charge de la gestion de nos forêts communales, nous propose de vendre du bois. Il s'agit donc de la parcelle 14a au Bois de Boulogne, c'est celle qui reçoit d'ailleurs la forêt pédagogique.

Et donc il propose de vendre du bois façonné c'est-à-dire, par opposition à du bois sur pied, du bois qui est exploité par l'ONF et qui elle-même le revend. Bon, il semblerait qu'évidemment nous en obtenions un meilleur prix en faisant de la sorte.

Ensuite l'ONF nous reverse notre quote-part moins 1 %, correspondant aux frais de gestion qui sont reversés à l'ONF.

Voilà. Des explications ?
Non. Merci.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER la mise en œuvre des coupes de bois,

APPROUVER la mise en vente par l'Office National des Forêts des coupes de bois,

APPROUVER la réversion à la commune de la quote-part, moins 1 % correspondant aux frais de gestion de l'ONF,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Les rapports annuels d'activité de nos deux compétences exercées par délégation de service public maintenant à savoir je crois le casino et le crématorium, Martine ERIDIA toujours.

23) Objet : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉ 2023 DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC

Madame Martine ERIDIA

Il s'agit d'une délibération que l'on passe chaque année puisque les délégataires de service public, comme l'a précisé Monsieur le Maire le casino et le crématorium, ont présenté leurs rapports annuels d'activité 2023, que vous avez dans en annexe de ce dossier.
La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 08 juillet dernier et à donné un avis favorable sur ces rapports.

Est-ce que vous souhaitez plus de détails ?

Monsieur le Maire

Peut être pas, tout le monde aura lu les rapports.

Madame Martine ERIDIA

Et puis nous les avons vus en commission, donc pas de souci.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

PRENDRE ACTE des rapports annuels d'activité 2023 communiqués par les délégataires des services publics municipaux (casino et crématorium), conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire

Merci, donc là **nous prenons juste acte des rapports** qui nous ont été présentés.

Merci Martine, nous passons maintenant à des subventions de ravalement de façades comme assez souvent, avec Alexis ARRAS.

24) Objet : SUBVENTION RAVALEMENT DE FAÇADES : COPROPRIÉTÉ 22 RUE SAINT VINCENT-13 PLACE ROGER DUCOS

Monsieur Alexis ARRAS

Vous connaissez, toujours le même principe, le principe initial de la subvention est adopté en commission, les travaux se font sur la présentation des factures, le conseil municipal valide le principe du versement de la subvention.

Cet immeuble, je pense que tout le monde le connaît ici, situé 13 place Roger Ducos, qui a la particularité d'être un immeuble traversant, puisqu'il donne à la fois sur la place Roger Ducos, et à la fois sur la rue Saint-Vincent, au 22 rue Saint-Vincent.

Donc il s'agit de verser la subvention, je voudrais peut-être insister sur ce dossier parce que nous ne sommes pas intervenus que sur la rénovation des façades puisque cet immeuble, nous l'avons ciblé dans le cadre de notre OPAH-RU. Dans le cadre du dispositif plus particulièrement d'accompagnement des copropriétés dégradées et que donc il fait partie des 3 copropriétés, petites copropriétés, dégradées que nous suivons pour le centre-ville. Et pour information du conseil municipal, il y a eu des travaux pour un montant de 244 767 € HT sur l'intérieur de cet immeuble, dont 159 000 € environ de l'Agence Nationale de l'Habitat, 24 000 € environ de la subvention de la Communauté d'agglomération, 12 000 € environ de subvention de la ville et un reste à charge des propriétaires qui est environ de 49 000 €. Tout ça, pour accompagner une copropriété composée de 3 logements T3 et de 2 locaux commerciaux notamment pour des travaux de réseaux, de toiture, de rénovation de la cage d'escaliers, donc nous avons fait sur cet immeuble, au-delà de la façade, des travaux très importants. Il s'agit ici ce soir de valider le principe de la subvention qui concerne les espaces extérieur, c'est-à-dire les deux façades, la façade place Roger Ducos et rue Saint Vincent.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

AUTORISER le règlement de la subvention à la copropriété SDC DUCOS ST VINCENT 40100 d'un montant de 5 500 € dans le cadre de l'opération incitative de ravalement de façades,

AUTORISER le règlement de la participation au financement du label de la Fondation du Patrimoine d'un montant de 2 028 €,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, s'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Délibération moins fréquente celle-là par contre, celle de la protection d'un bien au titre des monuments historiques.

25) Objet : HÔTEL SAINT MARTIN D'AGES : PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur Alexis ARRAS

Vous connaissez L'hôtel particulier Saint-Martin-d'Agès, c'est un élément remarquable du patrimoine dacquois, qui est un hôtel particulier situé rue Cazade, qui est au fond d'un îlot, où se situent plusieurs hôtels particuliers qui sont représentatifs d'une période historique et importante de Dax, du 16, 17 et 18^{ème} siècle.

Ce monument qui est partiellement propriété de la ville, puisque la moitié du bien est la propriété de personnes privées, avait fait l'objet dans les années 80, d'une démarche de protection du portail qui avait été inscrit au monument historique. Mais à l'époque l'inscription s'était limitée au portail. Et aujourd'hui nous souhaitons, parce que ce bien est remarquable, je pense que vous avez pu voir en annexe de ce dossier, l'ensemble de ces photos et notamment des intérieurs. Ce bien mérite un classement complet, une inscription plutôt complète au titre des Monuments historiques. C'est dans ce cadre que nous avons donc saisi la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui nous a répondu et qui nous a demandé, pour enclencher la démarche officielle, de faire cette délibération. Et ce classement au monument historique, bien évidemment, nous permettra à l'avenir soit, si la collectivité le souhaite, le faire directement en maîtrise d'ouvrage direct, soit si la collectivité le souhaite, le céder à un particulier car je rappelle que dans ce pays un peu plus de 30 % des monuments historiques sont des propriétés privées, cela permettra dans le cadre d'une rénovation, des subvention de la DRAC au titre des monuments historiques.

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER la démarche d'inscription de l'ensemble de l'Hôtel Saint-Martin-d'Agès, parcelles AE297, 296, 294, au titre des Monuments historiques,

AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'État pour l'inscription de l'Hôtel Saint-Martin-d'Agès au titre des monuments historiques,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

L'instauration du permis de diviser sur une partie du territoire communal, toujours Alexis ARRAS.

26) Objet : INSTAURATION DU PERMIS DE DIVISER SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur Alexis ARRAS

Alors la loi ALUR de 2014 a donné la possibilité aux collectivités de mettre en place ce que nous appelons le permis de diviser, qui est une obligation pour toute personne physique ou morale qui souhaiterait diviser un bien, que ce soit un immeuble ou une maison, de déposer au préalable une autorisation de division de l'immeuble.

Ce dispositif a été imaginé à l'époque pour notamment anticiper la dégradation des immeubles. Et ce que nous remarquons de plus en plus à Dax, c'est depuis que le marché immobilier a redémarré et que la ville est redevenue attractive, la tentation de marchands de biens, il faut

appeler un chat, un chat, d'acheter soit des maisons remarquables à proximité du centre-ville, soit d'acheter des immeubles à vil prix pour après les découper en morceaux notamment des appartements familiaux et les transformer en T1 ou T2 à reprendre à des prix excessifs. Ce qui ferait une double sanction. La première c'est que nous perdrons l'objectif que nous nous sommes fixés dans le projet urbain, de ramener des familles dans le centre-ville. La deuxième c'est que nous aurions des typologies de logements qui amèneraient à ce que l'on voit malheureusement dans certains immeubles de la ville c'est-à-dire à des copropriétés dégradées que nous sommes obligés d'accompagner dans le cadre par exemple de l'OPA-RU.

Donc il vous est proposé d'instaurer ce dispositif, dans un premier temps, sur un périmètre qui correspond justement à notre opération d' OPAH-RU c'est-à-dire le secteur de l'actuel ESPR plus, le Sablar, de voir comment fonctionne le dispositif pour adapter les moyens et dans un avenir plus ou moins proche, quand nous aurons bien évalué le dispositif et qu'il sera bien mis en place, d'envisager son extension sur l'ensemble de l'opération de revitalisation du territoire.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

INSTITUER l'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant, dit « Permis de Diviser », sur le périmètre OPAH-RU figurant sur le plan ci-annexé,

ACTER que le « Permis de diviser » entrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2024, après l'accomplissement des formalités de publicité dudit dispositif, par voie de presse, courriers et sur les sites internet de la ville et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à ce dispositif.

Monsieur le Maire

Merci, y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Et une dernière délibération qui concerne la tarification des missions de police de l'urbanisme avec l'agglo, toujours Alexis ARRAS.

27) Objet : SERVICE COMMUN APPLICATION DROIT DES SOLS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX : TARIFICATION DES MISSIONS DE POLICE DE L'URBANISME

Monsieur Alexis ARRAS

Vous vous souvenez peut-être qu'en début de mandat, nous avons voté le renouvellement de la convention d'instruction des droits du sol. 19 communes sur 20 du Grand Dax ont décidé de confier à la communauté d'agglomération, un service mutualisé d'instruction des droits du sol. Il s'agit ce soir de compléter les missions actuelles du service d'instruction des droits du sol par les missions de police de l'urbanisme, principalement de gestion des conformités et des infractions.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER la mise en œuvre des nouvelles missions du service ADS (Application du Droit des Sols) de l'Agglomération du Grand Dax, pour le compte des communes intéressées en matière de police de l'urbanisme, telles que présentées ci-dessus,

APPROUVER les tarifs applicables à la mission de police de l'urbanisme des agents du service commun ADS de l'Agglomération du Grand Dax, tels que présentés ci-dessous et annexés à la présente délibération ainsi que les modalités susvisées de mise en œuvre de la facturation de ces missions.

Les tarifs applicables à la mission police de l'urbanisme sont les suivants :

- déclaration préalable90 €
- permis de construire individuel110 €
- permis de construire autre qu'individuel (collectif, tertiaire, etc.)150 €
- permis d'aménager190 €
- gestion infraction230 €

AUTORISER Madame Martine DEDIEU, 1^{ère} adjointe au Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

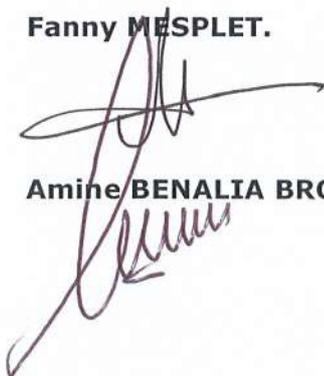
Voté à l'unanimité.

Merci, Nous pouvons donc lever cette séance. Je vous rappelle que des documents sont à signer avant de partir puisque nous avons voté des décisions modificatives.

Merci beaucoup et bonne soirée à tous.

Secrétaires de séance,

Fanny MESPLET.



Amine BENALIA BROUCH.

Le Maire,



Julien DUBOIS.

